

Ordre du jour de l'Assemblée générale des Communes Forestières du Var Jeudi 4 avril 2013


8h30 – 9h00 **Accueil et émargement**

9h00 – 12h30 **Assemblée générale**


Ouverture de l'Assemblée générale


Validation du procès verbal de la dernière Assemblée générale (vote)

Rapport moral du Président, rapport d'activité (vote) et débats

 **Contrat Etat-ONF** : nouvelle taxe de 2€/ha, nouvelle gouvernance

 **Risque incendie de forêt** : PCS, PPRif...

 **Politiques forestières territoriales** : chartes forestières, Plan d'Approvisionnement Territorial

 **Pôle énergie : ALEC - Agence Locale de l'Energie et du Climat**, politiques énergétiques, bois-énergie

Afin de dynamiser les échanges, les interventions des personnalités, vos questions et les débats auront lieu au fur et à mesure des thématiques abordées lors de la présentation du rapport d'activité.

Rapport financier 2012, budget et cotisations 2013 (vote)

 **Projet INOVA** : présentation et débats en présence d'ERDF, INOVA et la Préfecture du Var

Clôture de l'Assemblée générale

En présence de :

- La Préfecture du Var – Laurent CAYREL, Préfet du Var
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Charles LAUGIER, Conseiller régional délégué à la forêt
- Le Conseil général du Var - Josette PONS, Présidente de la commission Agriculture et Forêt et Député
- Les Communes Forestières du Var - Nello BROGLIO, Président et Maire des Adrets de l'Esterel
- L'Association des Maires Ruraux du Var - Pierre-Yves COLLOMBAT, Président et Sénateur
- L'Association des Maires du Var - Jean-Pierre VERAN, Président et Maire de Cotignac
- Les représentants des structures partenaires (DDTM, ONF, SDIS, ADCCFF, forêt privée,...)

12h30 – 14h30 **Repas offert par les Communes Forestières (sur réservation)**

14h30 – 16h30 **Le Maire face aux droits et obligations de ses administrés propriétaires de forêt**

Session d'information à destination des élus et leurs services

Exemples de questions traitées :

- Un administré coupe sa forêt : Que faire ?
- Un administré souhaite exploiter sa parcelle boisée : Vers qui l'orienter ?
- Quels sont les droits et les devoirs des administrés dans le cadre des documents d'urbanisme (PLU, EBC,...) ?

Avec l'intervention du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et la participation* de :

- | | | |
|----------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|
| ➤ La Préfecture | ➤ Les Communes Forestières | ➤ La Coopérative Provence Forêt |
| ➤ La DDTM | ➤ L'ONF | ➤ Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés |
| ➤ La Région | ➤ L'ASL Suberaie Varoise | |
| ➤ Le Conseil général | | |

* sous réserve

Avec le soutien financier de :